

Zeitschrift: Scharotl / Radgenossenschaft der Landstrasse
Herausgeber: Radgenossenschaft der Landstrasse ; Verein Scharotl
Band: 11 (1986)
Heft: 4

Rubrik: Qu'avons-nous fait des Tziganes?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

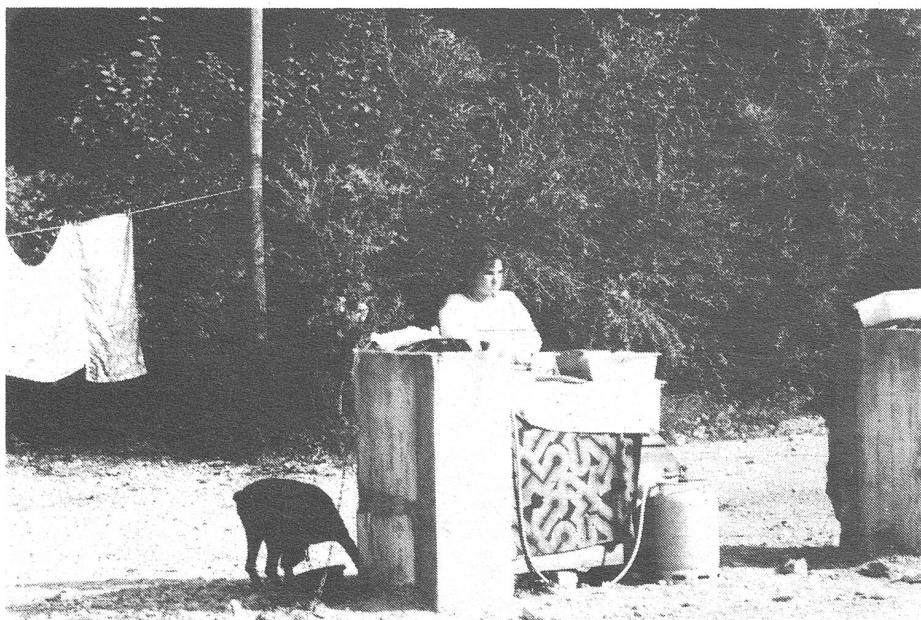
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qu'avons-nous fait des Tziganes?



Hier encore, leurs charriots symbolisaient un peuple mythique mais familier : diseurs de bonne aventure, rusés maquignons, artisans habiles, musique dans le sang, danse dans le corps. Voleurs de poules, aussi ; mais ils n'étaient pas les seuls.

Vanniers, rétameurs, rémouleurs, soigneurs de chevaux rendaient aux sédentaires des services qui contrebalançaient la méfiance face au mode de vie différent. La naissance des états modernes (1848 pour la Suisse), l'unification du réseau de normes qui réglemente dans le détail tous les aspects de la vie quotidienne et la forte urbanisation ont porté un coup fatal aux nomades européens. Dans notre pays, les aberrantes théories racistes du "bon docteur Siegfried" ont offert à la peur de toute différence cette touche de pseudo-vérité scientifique qui endort les consciences.

L'IMAGE DES MEDIAS

"Indésirables", "...pires qu'Attila", "Bagarres, chantage, abus de confiance, dépotoirs, plaintes de villageois". Ces quelques sous-titres des rubriques locales des quotidiens reflètent l'état d'esprit des sédentaires "propres en ordre" mais – et c'est plus grave – ils confortent les préjugés ; la présentation des faits est souvent partielle et partielle, on ne donne guère la parole aux principaux intéressés, les Tziganes.

En été, la pression monte : les gens du voyage sont en route, ils se déplacent en groupes. L'absence de lieux de stationnement est source d'incessants conflits : sûrs d'essuyer des refus, les Gitans s'installent d'abord et demandent l'autorisation ensuite. Leur nombre effraie. Les habitants s'affolent, les communes sont dépassées. L'attaque étant la meilleure des défenses, les choses s'enveni-

ment. Agressivité et méfiance mènent immanquablement à l'ordre de vider les lieux, même si aucune action délictueuse ne fonde la décision des autorités. Ce fut le cas e.a. à Payerne et à Broc récemment. A noter : ici comme ailleurs, les véhicules des Tziganes font des envieux parmi les sédentaires ; à plus forte raison lorsque les plaques des voitures sont étrangères. M. Werro, Jenisch fribourgeois est amer : *"Si nous étions en loques, malades et nos voitures mûres pour la casse, ils seraient bien d'accord de nous accueillir. Ils ne supportent pas qu'on vive bien, libres, en dehors de leurs cages."*

VOLEURS DE POULES ?

Qui dit "Tziganes" pense rapines, vols. Ni vrai ni faux. Les tentatives d'escroqueries existent, mais il est plus facile de confondre un petit escroc de passage, qu'un avocat verreux ou un fonctionnaire indélicat. Les Tziganes étrangers ne peuvent obtenir une patente que pour huit jours sur un séjour de trois mois... l'infraction tenterait bien des sédentaires dans la même condition ! Et comme la presse enflé volontiers ces faits divers bienvenus dans la torpeur politique des mois d'été, l'opinion publique généralise. Or, qu'en est-il des Jenisch stationnés dans le canton de Fribourg ? D. Piller, Lieutenant de préfet est catégorique : *"Nous n'avons rien à leur reprocher, leur comportement ne donne lieu à aucune plainte"*. Franz Werro, vice-président de la Radgenossenschaft, stationné dans le canton de Fribourg n'hésite pas : *"Ce qui peut nous nuire est toujours monté en épingle, mais personne ne parle jamais des Tziganes sans histoire". C'est injuste, on nous met tous dans le même sac*". La Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police s'est penchée sur la question "Tzigane". Sa commission

propose des mesures de coordination entre les polices cantonales, des cours destinés à améliorer la compréhension des Tziganes par les policiers, mais elle se borne à suggérer la création d'emplacements permettant le stationnement, l'établissement d'une patente spéciale de colportage (valable pour toute la Suisse ?) et davantage de doigté dans les communications à la presse pour éviter d'associer "délit" à "Gitans". Si les "suggestions" devaient "directive", il y aurait espoir de coexistence pacifique entre sédentaires et gens du voyage.

"VOS PAPIERS"...

La première atteinte portée par l'Etat à l'intégrité du nomade, c'est de lui donner une nationalité, la plus décisive étant de la lui rendre précieuse. Ainsi se met en branle la machine à laminer la culture nomade. Il faut aux gens de la route des montagnes d'énergie pour obtenir le droit de stationner ; difficulté décuplée pour qui n'a pas d'assurance maladie. Epreuve de force lorsque le clan est nombreux. Bataille rangée lorsque les plaques minéralogiques trahissent l'étranger. A lutter trop dur pour survivre, on perd le goût de vivre. Ils en sont là.

"...ON N'EN VEUT PAS"

Exemplaire, le canton de Fribourg. Il exibe sa cathédrale, bichonne ses fromages et chérit ses chorales. Ses Tziganes, il les cache derrière la décharge de Châtillon, passant outre le refus catégorique de la commune de Posieux. Si les habitants verrouillent leurs portes et purinent hâvement leurs champs quand apparaissent les caravanes, les communes s'en tiennent fermement aux dispositions de la loi de 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions : elle ne souffre mot du stationnement des Tziganes, c'est vraiment déculpabilisant !

Heureusement, l'ouverture d'esprit vient d'en haut : le Canton, en l'occurrence la Préfecture cherche réellement des solutions viables, et à long terme. Elle y est d'ailleurs obligée : les "vaniers" de Châtillon sont citoyens Fribourgeois.

IDYLLIQUE ?

Pas vraiment, ce terrain certes aplani et couvert de gravier. Humidité, odeurs nauséabondes de la décharge, gros rats qui se balladent : voilà pour l'esthétique. Le confort – est-ce le terme adéquat ? – se résume à une amenée de courant. L'eau est à 300 mètres et les toilettes chimiques promises depuis deux ans se font attendre comme le Messie. A la Noël, peut-être ? Pas de bennes pour les ordures : pourtant rien ne traîne, ni papiers ni déchets, l'ordre et la propreté défient toute critique. Le tout (quel tout ?) pour Fr. 120.– par mois et par caravane... sur présentation, tous les mois, du mot de passe : le récépissé de la prime

d'assurance maladie dûment acquittée. Franz Werro : "Quel résident de ce pays est constraint de prouver chaque mois qu'il a payé l'assurance maladie pour avoir le droit de payer son loyer ? C'est de la discrimination pure et simple". C'est vrai, et pourtant le canton décharge les communes de leurs obligations d'assistance, ce qui lui permet d'obliger la commune à tolérer la communauté Jenisch fribourgeoise sur son territoire.

LEUR REVE

Le rêve de ces nomades à demi sédentaires : des cabanons démontables de 3m. sur 4m. "comme c'est permis à Berne". Peu importe l'usage : bricolage, entreposage d'outils, lieu de jeux pour les enfants en hiver. "A Pâques, on les démonte avant de partir, c'est l'affaire de deux heures". Refus inflexible : ce terrain est provisoire, tout ce qui n'a pas de roues est interdit. "Et la cabane pour l'entraînement des chiens policiers, sur le même terrain, c'est pourtant pas une caravane !"

La solution à long terme proposée par le canton n'est guère compatible avec l'esprit "nomade" : achetez donc un terrain. L'idée ne les heurte pas; ils semblent résignés à ce que le droit d'exister passe par la propriété. Les pourparlers avec les communes promettent d'être homériques.

L'ECOLE : BIENFAIT AMBIGU

L'attitude des Tziganes face à l'école est

claire : point trop n'en faut à nos enfants. Ils perçoivent — avec raison — l'école comme le lieu de la socialisation, voyez intégration par les enfants des valeurs d'une société sédentaire. Apprendre à lire, à écrire et à compter, oui. Mais pas le reste. Et "le reste", c'est le clan qui s'en charge. Les jeunes garçons sont initiés par leur père aux techniques des métiers actuellement pratiqués par les Tziganes (ferrailleurs, brocanteurs). Les filles sont prises en main par leur mère : elles se marient jeunes. Ces usages heurtent nos convictions passablement rigides en matière d'école et de formation professionnelle. Or la tolérance consiste précisément à reconnaître aux Tziganes le droit de penser autrement. Pour reprendre l'image des "grosses baignoles", ils ne s'en tirent pas si mal, avec leur conception de la formation.

Il n'empêche que les humiliations répétées infligées aux Tziganes dans leurs rapports avec l'école ont laissé des traces indélébiles : il est temps que les sédentaires offrent des solutions concrètes acceptables.

NI REBELLES, NI HORS-LA-LOI

Hans Rüdolf Dörig, chef de service de l'office fédéral de la culture s'occupe du dossier Tzigane depuis 18 mois (50% de son cahier des charges; une juriste à mi-temps l'a aidé pendant un an). "Puisque nos lois sont autant d'obstacles au nomadisme, à nous de trouver

par quel biais aménager les assouplissements indispensables à la survie d'une de nos minorités. Il faut protéger la richesse culturelle des Jenisch : la condition préalable est de leur faciliter le quotidien." Ils ont donc épousé lois et règlements, préparé un manuel pour aider Tziganes et autorités dans leurs rapports, noué des contacts confiants avec la Radgenossenschaft. La création prochaine d'un secrétariat permanent, probablement subventionné, rendra les Tziganes plus autonomes : leur association leur servira de porte-parole et d'interlocuteur reconnu. Quant à la recherche d'emplacements de stationnement, les réponses au questionnaire lancé rentrent au compte-goutte; honneur aux PTT, ils ont fait des propositions. Les interventions de la Confédération sont-elles en relation avec l'affaire Pro Juventute ? "La révélation du scandale "Kinder der Landstrasse" a contribué à la prise de conscience du problème Tzigane. Mais notre recherche actuelle de solutions est exempte d'une quelconque volonté de "nous racheter, de faire pénitence". Il y va pour nous de prendre en compte les intérêts d'une communauté suisse".

Peut-être arriverons-nous ainsi à démentir les paroles du Tzigane J.-J. Oehle : "La société occidentale a cette pernicieuse certitude qu'elle seule détient la vérité et n'a de cesse que l'humanité entière soit modelée à son image".

Enquête : Michèle Roquancourt
Photos : Nicolas Wintsch

